

■ **SI Super-Carouge**, à Carouge (GE), société anonyme
dissoute sans liquidation au sens de l'art. 748 CO (FOSC du
09.02.1999, p. 0917). Les créanciers ayant été payés ou ayant reçu
des sûretés, la société est radiée.
Journal no 10832 du 25.09.2003
(01196596 / CH-660.0.079.965-1)